

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1198 Décisions concernant les Ministères

n° 1198

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 septembre 1962

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1962

Date du numéro

30 septembre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Seront prises en charge par le Budget local les sommes dues pour l'évacuation sanitaire par avion militaire à destination de Diré-Daoua (Ethiopie) le 20 juillet 1962, de la Sœur Luc accompagnée de la Révérende Mère Saint Augustin et de la Sœur Claude, s'élevant à 231,90 NF soit en Francs Djibouti 10:083. La dépense est imputable sur le chapitre 26, art. 3, du Budget local pour l'Exercice 1962.